

# Objectif HAUT DEBIT avec le Conseil Général 65

## 2009 ... 2010

### *Un projet ambitieux*

**COUVRIR 100% du territoire départemental**  
en créant un réseau haut débit à plus de 2 mégabits  
et très haut débit à 100 mégabits

### *Sans coût pour les collectivités*

**PERMETTRE aux 474 communes du département**  
de bénéficier des avantages de technologies nouvelles et indispensables

### *Solidarité territoriale*

**FAVORISER sur le territoire**  
l'attractivité, la compétitivité et le développement économique  
**ASSURER à tous un accès au Haut Débit**  
aux élèves et étudiants, aux familles, aux artisans, aux entreprises,  
aux services, à toutes les structures actives...

Le Conseil Général s'engage  
à ce que le réseau très haut débit (100Mbits)  
desserve les sites publics :

20 collèges

15 lycées

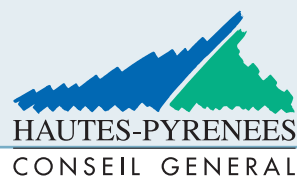
7 sites d'enseignement supérieur  
sur le pôle universitaire tarbais

43 sites d'intérêt départemental

5 sites départementaux du SDIS

5 sites d'hopitaux publics

21 zones d'activités économiques et industrielles  
dont 7 prioritaires



Josette Durrieu  
Sénatrice des Hautes-Pyrénées  
Présidente du Conseil Général

# HAUT DEBIT dès 2009 - fin 2010

## Pour la réalisation :

### Le choix du Partenariat Public-Privé (PPP)

Dans sa grande opération de mise en place du réseau départemental Haut Débit/Très Haut Débit, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans une procédure de Partenariat Public-Privé.



#### Qu'est-ce qu'un PPP ?

Le Partenariat Public-Privé consiste en un contrat global par lequel le Conseil Général des Hautes-Pyrénées transfère la maîtrise d'ouvrage d'une opération à un partenaire privé. Pour la conception, la réalisation, la maintenance et le financement.

#### Pourquoi un PPP ?

Face à l'ampleur, l'urgence et la complexité du projet, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées ne dispose pas des moyens nécessaires, en termes financiers ou techniques, pour assurer directement la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. Par conséquent, le recours à un tiers devient essentiel pour mener à bien cette grande réalisation.

#### Les avantages du PPP :

Ils sont nombreux : cela permet, en premier lieu, de partager les risques financiers entre la personne publique et le partenaire privé. La collectivité paie ensuite un « loyer » pour la construction du réseau et son exploitation. Le PPP permet un meilleur contrôle du partenaire privé, dont la rémunération est conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance.

Le partenaire est tenu de suivre l'évolution technique et de rendre au terme du contrat un réseau en parfait état et à jour techniquement.

Enfin, financièrement le recours au PPP permet une réalisation à un coût inférieur ou égal et dans un délai plus rapide qu'avec une maîtrise d'ouvrage publique.



## Les objectifs

#### Ce réseau devra être :

- Techniquement neutre, évolutif et pérenne
- Conçu pour diffuser le Très Haut débit au plus près des utilisateurs et desservir finement les zones d'activités
- Ouvert aux opérateurs de télécommunication, afin que ces derniers puissent offrir leurs services Haut Débit et Très Haut

Débit auprès des différentes catégories d'utilisateurs (collectivités locales, universités, lycées, collèges, hôpitaux, chambres consulaires, grand comptes publics et privés, PME PMI, particuliers), ceci dans les conditions techniques et économiques optimales.

## Les technologies utilisées

Pour répondre aux ambitions du Conseil Général des Hautes-Pyrénées d'assurer l'accès à une offre située entre 2 et 100 Megabits sur 100 % du territoire départemental, le scénario suivant a été retenu :

#### Utilisation prioritaire de la fibre optique.

- Réalisation complémentaire d'une infrastructure à l'aide de technologies hertziennes (6 Mo) ainsi qu'une offre satellite.

## Le calendrier

Le Conseil Général a décidé lors de sa séance plénière du 21 décembre 2007 d'établir une infrastructure haut débit de communications électroniques et la constitution d'un comité de pilotage en charge de ce programme.

- Début 2009 : procédure de dialogue compétitif pour une signature du contrat second semestre 2009

- Début des travaux : fin 2009 - premier trimestre 2010

- Livraison du réseau : fin 2010  
L'accès au réseau sera probablement possible avant cette échéance pour de nombreux territoires.

# Hautes technologies

## Pour que les Hautes-Pyrénées riment avec Haute technologie !

**Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées affirme sa volonté de répondre à l'exigence de résorber la fracture numérique :**

**Des zones blanches** où l'accès au Haut Débit n'est pas possible, sauf intervention publique.

**Des zones grises** où le prix et le service sont moins attractifs que dans les zones où la concurrence s'exerce.

à savoir

### Qu'est-ce que le Haut Débit (2 Mbits) ?

L'accès Internet se fait de manière rapide, par des fils de cuivre ou la technologie Wifi. Cela permet de télécharger un CD de données en quelques minutes, ou bien de visionner des vidéos en direct. Le Haut Débit est la manière la plus répandue d'accéder au Web.

### Et le Très Haut Débit (100 Mbits) ?

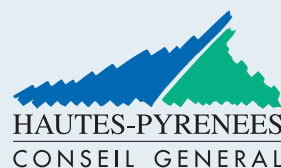
En utilisant la fibre optique, ce vecteur de télécommunication permet l'accès à de nombreux services. L'accès à la télévision haute définition en numérique en est une illustration. Le téléchargement d'un CD Rom ne prend que quelques secondes. Des applications professionnelles de pointe, comme la télémédecine, sont rendues possibles par cette technologie.

### Les avantages du Haut Débit et du Très Haut Débit :

**Pérenniser et faciliter** l'implantation des entreprises dans le tissu économique local en leur garantissant un accès aux services de télécommunication de qualité.

**Multiplier et favoriser** les échanges et les synergies inter et intra entreprises (ou administrations) par l'accès aux outils de travail collaboratif.

**Offrir à l'ensemble des administrés** la possibilité d'accéder aux services télécom offerts par les opérateurs : **téléphonie, Internet, TV, vidéo à la demande, les environnements numériques de travail, la télémédecine, la télésurveillance, le maintien des personnes âgées à domicile...**



Conseil Général des Hautes-Pyrénées  
6 & 11 rue Gaston Manent  
BP 1324 Tarbes cedex 09  
e-mail : hautdebit@cg65.fr  
Tél. : 05 62 56 78 65

Imprimerie du Conseil Général des Hautes-Pyrénées



# HAUT DEBIT dès 2009 - fin 2010

## Pour la réalisation :

### Le choix du Partenariat Public-Privé (PPP)

Dans sa grande opération de mise en place du réseau départemental Haut Débit/Très Haut Débit, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans une procédure de Partenariat Public-Privé.



#### Qu'est-ce qu'un PPP ?

Le Partenariat Public-Privé consiste en un contrat global par lequel le Conseil Général des Hautes-Pyrénées transfère la maîtrise d'ouvrage d'une opération à un partenaire privé. Pour la conception, la réalisation, la maintenance et le financement.

#### Pourquoi un PPP ?

Face à l'ampleur, l'urgence et la complexité du projet, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées ne dispose pas des moyens nécessaires, en termes financiers ou techniques, pour assurer directement la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. Par conséquent, le recours à un tiers devient essentiel pour mener à bien cette grande réalisation.

#### Les avantages du PPP :

Ils sont nombreux : cela permet, en premier lieu, de partager les risques financiers entre la personne publique et le partenaire privé. La collectivité paie ensuite un « loyer » pour la construction du réseau et son exploitation. Le PPP permet un meilleur contrôle du partenaire privé, dont la rémunération est conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance.

Le partenaire est tenu de suivre l'évolution technique et de rendre au terme du contrat un réseau en parfait état et à jour techniquement.

Enfin, financièrement le recours au PPP permet une réalisation à un coût inférieur ou égal et dans un délai plus rapide qu'avec une maîtrise d'ouvrage publique.



## Les objectifs

#### Ce réseau devra être :

- Techniquement neutre, évolutif et pérenne
- Conçu pour diffuser le Très Haut débit au plus près des utilisateurs et desservir finement les zones d'activités
- Ouvert aux opérateurs de télécommunication, afin que ces derniers puissent offrir leurs services Haut Débit et Très Haut

Débit auprès des différentes catégories d'utilisateurs (collectivités locales, universités, lycées, collèges, hôpitaux, chambres consulaires, grand comptes publics et privés, PME PMI, particuliers), ceci dans les conditions techniques et économiques optimales.

## Les technologies utilisées

Pour répondre aux ambitions du Conseil Général des Hautes-Pyrénées d'assurer l'accès à une offre située entre 2 et 100 Megabits sur 100 % du territoire départemental, le scénario suivant a été retenu :

#### Utilisation prioritaire de la fibre optique.

- Réalisation complémentaire d'une infrastructure à l'aide de technologies hertziennes (6 Mo) ainsi qu'une offre satellite.

## Le calendrier

Le Conseil Général a décidé lors de sa séance plénière du 21 décembre 2007 d'établir une infrastructure haut débit de communications électroniques et la constitution d'un comité de pilotage en charge de ce programme.

- Début 2009 : procédure de dialogue compétitif pour une signature du contrat second semestre 2009

- Début des travaux : fin 2009 - premier trimestre 2010

- Livraison du réseau : fin 2010  
L'accès au réseau sera probablement possible avant cette échéance pour de nombreux territoires.